

L'UE critique le processus du référendum constitutionnel au Burundi

Conseil de l'Union européenne, 8/05/2018 Déclaration de la Haute Représentante Federica Mogherini au nom de l'Union européenne sur la situation au Burundi en amont du référendum constitutionnel Communiqué de presse 245/18 Affaires étrangères et relations internationales Les autorités burundaises ont lancé la dernière phase préparatoire au référendum constitutionnel prévu le 17 mai 2018. Ce processus a lieu dans un climat persistant d'intimidation et de pression et est marqué par l'absence d'approche consensuelle entre les différents groupes sociaux et politiques du Burundi.

Le manque d'information officielle publique sur les éléments clés du projet de Constitution et le contrôle des journalistes et des médias risquent de compromettre davantage ce processus. A cet égard l'UE déplore la récente suspension des radios VoA et BBC. L'Union européenne (UE) regrette la nature non-inclusive de cette phase préparatoire et s'associe pleinement à l'appel de l'Union africaine à «initier toutes les formes constitutionnelles à travers un large consensus national de toutes les parties prenantes en question». Le processus actuel va à contre-courant des efforts en cours de médiation et de facilitation d'un dialogue politique inclusif inter-burundais portés par la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Union africaine et pleinement soutenus par l'UE. L'UE reste vivement préoccupée par la situation des droits humains au Burundi qui nuit à toute initiative de conciliation, de paix et de justice. Elle relève en particulier, la persistance d'excès extrajudiciaires et d'arrestations arbitraires, y compris de défenseurs des droits humains comme Germain Rukuki qui est menacé par un verdict aussi arbitraire que sévère, et l'absence d'espace politique et restrictions aux libertés d'expression et d'association. A cet égard, la mise en œuvre des deux résolutions de la 36^{ème} session du Conseil des droits de l'homme à Genève reste une priorité politique. L'UE, en tant que garant, appelle les autorités burundaises à respecter l'esprit et la lettre des Accords de paix d'Arusha, dont les dispositions ont servi de base pour le transfert pacifique du pouvoir au Burundi et qui ont promu la paix et la stabilité dans la région. Dans la poursuite de ses efforts en soutien d'un dialogue inclusif, seul processus viable en vue d'un règlement politique durable au Burundi, l'UE continuera de se coordonner étroitement avec ses principaux partenaires internationaux, en particulier la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine, l'ONU et son Envoyé spécial, ainsi que l'Office du HCDH au Burundi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});